

# Ecole de Beauvallon

*Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique*



Livret d'Accueil



## **Editorial**

L'école de Beauvallon est née, il y a plus de 70 ans, en 1929, de la passion de Marguerite SOUBEYRAN pour la cause des enfants en difficulté.

Après avoir suivi les enseignements de PIAGET, CLAPAREDE ou WALLON, avoir suivi les traces de FREINET ou MONTESSORI, c'est par sa compétence, son dévouement et son courage qu'elle fit la renommée de l'école cachant les enfants pourchassés pendant la seconde guerre mondiale.

La fréquentation à cette époque de nombreux intellectuels à Dieulefit, tels ARAGON, Elsa TRIOLET, ROCHE, MOUNIER, EISENSCHITZ, entre autres, lui donna le goût pour la culture et la créativité qui demeure aujourd'hui.

Les lois, les conditions de vie, les difficultés ont changé, évolué au fil des époques, mais les valeurs essentielles d'humanisme, de culture, de solidarité et de responsabilité demeurent, comme un guide solide et constant nous rattachant nous aussi, à la cause et aux droits des enfants.

Notre manière de travailler pour eux, tels qu'ils vivent aujourd'hui et avec leur famille a évidemment évolué, transformée par les conditions nouvelles de l'existence, mais aussi par le cadre légal de l'application de la nouvelle Loi de Janvier 2002.

Mais reste vivante à Beauvallon la conviction que chaque enfant, quelles que soient ses difficultés, a droit à la parole, au respect, à l'écoute et à l'éducation sans lesquels nul ne peut se construire un avenir.

Le Directeur,  
**Patrick SAVOIE**



## La mission, les prestations

Le secteur médico-social auquel nous appartenons est directement concerné par la loi 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui propose une collaboration renforcée entre les familles et l'établissement d'accueil.

Dans ce cadre, toute notre équipe interdisciplinaire s'est employée à vous présenter clairement les prestations offertes à partir de la mission qui lui incombe.

**Accueillir et associer les familles à l'élaboration et au suivi du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant accueilli.**

**Viser un retour rapide en famille, une intégration citoyenne dans le milieu social naturel.**

**Favoriser la prise de parole, de responsabilités, d'adaptation sociale à travers les assemblées.**

**Fournir une prestation d'accueil de qualité. Hébergement, restauration, environnement sécurisant, stimulant et structurant en pleine nature.**

**Prendre en compte chaque enfant dans son contexte socio-familial en lien avec la famille et les services extérieurs.**

**Apporter à l'enfant un soutien moral, affectif et psychologique.**

**Offrir une scolarité et des activités adaptées à ses difficultés**

**Permettre d'expérimenter et de développer des compétences.**

**Assumer des enseignements manuels, sportifs et artistiques.**

**Développer les facultés psychomotrices et toutes les formes du langage.**

**Assurer un suivi médical spécialisé. Promouvoir une éducation à l'hygiène et à la santé.**

C'est le travail conjoint des professionnels opérant selon leur rôle et leur fonction, qui est mis au service de l'enfant, du jeune et de sa famille.



# Le projet d'établissement

Le **Projet d'Etablissement** est contenu dans un document qui fait **référence** pour l'ensemble du personnel de l'institut.

- Il respecte les directives de la loi 2002-2 du 2 Janvier 2002 relative aux institutions sociales et médico-sociales, qui définissent les conditions dans lesquelles doivent être accueillis les enfants ou les adolescents présentant des troubles du comportement.
- Il respecte la Convention Internationale des Droits de l'enfant qui précise, entre autres, les devoirs d'éducation des adultes et des institutions envers les enfants.
- Il est élaboré et réactualisé sous la responsabilité du Directeur qui fixe les grandes orientations avec l'Association gestionnaire des "Amis de Beauvallon"
- Il prend en compte en tout premier lieu les besoins spécifiques des enfants, les moyens donnés à l'institut, ainsi que le contexte du secteur médico-social.
- Il précise les services rendus sous forme de prestations.
- Il définit la fonction et le rôle de chaque professionnel, ainsi que les différentes réunions qui favorisent la communication, l'information et la réflexion.
- Il clarifie, explique et développe son approche des troubles du comportement et de la personnalité, sa conception de l'internat, ses relations avec les familles et les services sociaux, le contenu des prises en charge éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales.

## Les troubles du comportement

Les enfants orientés à Beauvallon sont réputés souffrir de troubles du comportement. Derrière cette appellation (on disait autrefois «enfants caractériels») on rencontre en effet des enfants en grande souffrance, ce qu'ils manifestent par des com-

## Le projet personnalisé d'accompagnement

Au cœur du projet d'établissement, un projet personnalisé est élaboré pour chaque enfant : de sa conception, de son suivi et de son évaluation dépend la mise en place d'actions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales. L'enfant et la famille y sont associés aussi bien dans sa conception, dans son suivi, que dans son évaluation au cours des différentes rencontres.

portements perturbés, parfois agressifs, d'autres fois inhibés, inconstants souvent, peu concentrés sur les réalités des apprentissages.

Derrière ces comportements excessifs qui ont souvent pour conséquence un échec scolaire s'aggravant malgré des compétences et des capacités cognitives, normales, voire parfois supérieures à la moyenne, on décèle vite des carences dans l'estime de soi et donc aussi dans la confiance en l'adulte.

C'est en proposant à l'enfant des activités et des situations spécifiquement individualisées où il sera enfin en position de réussite que nous tentons d'inverser ce processus destructurant.

Le soutien thérapeutique et rééducatif personnalisé permet à chaque enfant d'avancer dans ce travail à son rythme.

La vie collective, l'accès et le droit à la parole, la confrontation aux autres et la prise de responsabilité interviendront petit à petit dans ce processus de reconstruction où l'enfant deviendra sujet et acteur de son histoire.

Ce processus ne peut se faire sans la confiance, la participation active et le soutien de la famille de l'enfant, le but de notre prise en charge étant, pour chacun, une réintégration scolaire, familiale et sociale la plus solide et la plus rapide possible.

## L'internat

L'Institut ouvre son internat cinq jours par semaine. Il n'a pas la mission de suppléer à la famille, même si un soutien social est parfois nécessaire.

L'internat est un outil éducatif qui permet de faire vivre à l'enfant ou à l'adolescent des expériences et des découvertes spécifiques appropriées à ses problématiques.

L'internat peut avoir un effet thérapeutique : la dynamique de séparation, consentie et acceptée par la famille, peut permettre un changement positif chez l'enfant ou l'adolescent.

Inséré dans un groupe de vie, l'enfant peut :

- Prendre conscience et donner une autre image de lui-même.
- Découvrir que ses proches continuent à exister malgré la séparation pendant la semaine.
- Prendre de la distance par rapport à des situations difficiles vécues dans la famille ou son environnement.
- Mettre des mots sur des événements, des sentiments.
- Se confronter à d'autres enfants et développer ainsi ses capacités d'adaptation sociale, d'autonomie et de communication.

L'internat est un **lieu d'expérimentation** qui aide l'enfant ou l'adolescent à évoluer dans tous les domaines et selon ses besoins. Il peut vaincre ses peurs, acquérir de la confiance, mettre en œuvre ses compétences intellectuelles et enfin accéder aux apprentissages.

Ainsi des activités soit liées à la vie quotidienne, telles que cuisine ou ménage soit ouvertes sur les champs corporel, artistique ou environnemental, telles que sport, spectacles, cirque, chant, musique, arts plastiques, clubs extérieurs, construction de cabane, apiculture, poterie, informatique. . . sont sources de motivations et révèlent des compétences

## La vie de Beauvallon en images

chez les enfants et les adolescents.

La vie institutionnelle et la vie de groupe constituent par ailleurs, **une expérience de vie sociale** où les règles sont exprimées et appliquées à travers les actes simples de la vie quotidienne.

### Le projet éducatif et pédagogique

Les enfants accueillis à l'ITEP de Beauvallon n'ont pas tous les mêmes rythmes et possèdent des acquis très divers.

L'institution permet ainsi à chacun d'entre eux :

- ❑ De se réconcilier avec l'école et les apprentissages.
- ❑ D'accéder à une culture générale par des activités de découvertes culturelles et artistiques.
- ❑ D'expérimenter, de réaliser de façon pratique et d'acquérir des savoir-faire par des activités manuelles.
- ❑ De développer sa capacité d'adaptation à la vie collective, d'autonomie personnelle et de communication.
- ❑ D'être reconnu comme citoyen en étant sensibilisé et éduqué à la pratique de la citoyenneté.
- ❑ De s'initier aux nouvelles techniques de communication et d'information. Pratiquer et expérimenter l'outil informatique et ses connexions avec le monde extérieur.

Pour ce faire, une **scolarité adaptée et individualisée**, organisée en petits groupes favorise l'adaptation de chaque jeune en classe. Des programmes d'apprentissages scolaires sont proposés en veillant au respect des directives de l'Education Nationale et des compétences et rythmes de chaque élève. Ils concernent en premier lieu l'apprentissage de la langue française : lecture, écriture, expression orale et écrite ainsi que les mathématiques.

Des **ateliers éducatifs** fondés sur des enseignements manuels, sportifs et artistiques complètent ces apprentissages fondamentaux.

Pour que l'enfant ait envie de connaître, de faire, d'agir, d'observer, d'apprendre, d'entreprendre, de nombreuses activités intégrées au temps scolaire lui sont proposées – musique, chant, travaux manuels, cuisine, cirque, djembé, poterie, aikido, menuiserie, sport, piscine, petite mécanique, jardinage, construction de cabane, course d'orientation, informatique, bibliothèque, secourisme.

#### La Bibliothèque :

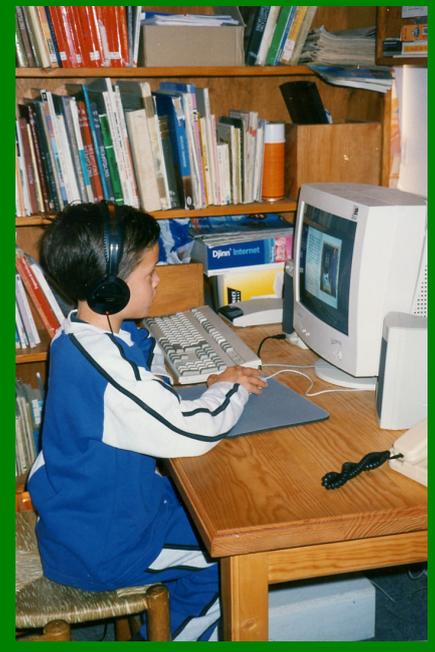
Une Bibliothèque est à la disposition des enfants. Elle est destinée à développer le plaisir de la lecture : prêt de livres, lecture silencieuse individuelle, présentation de livres par un adulte ou par un enfant, écoute de contes (soit en cassettes, soit par des logiciels de contes interactifs, soit par l'adulte lui-même).

#### Ateliers Informatiques :

C'est un outil de communication qui leur permet d'acquérir des savoir-être et des savoir-faire dans le but de s'ouvrir au monde. De plus il aide à atténuer les difficultés d'apprentissage dans la mesure où l'enfant devient **acteur** de ses apprentissages.

**L'éducation physique et sportive** prend également une place importante dans la vie de l'institution car elle contribue au développement de l'enfant et à l'équilibre de ses rythmes de vie. Par une pratique régulière, elle permet également au travers des activités proposées de :

- ❑ Développer des habiletés, d'acquérir une plus grande aisance corporelle, une maîtrise de soi, de contrôler les risques qu'il prend et qu'il fait prendre, de gérer un effort.
- ❑ De participer à des actions collectives en respectant des règles communes, de dévelop-





# Le projet d'établissement

Suite . . .

per des stratégies, d'anticiper la réponse des autres.

- ❑ De découvrir et de s'initier à des nouvelles pratiques qui peuvent être source d'épanouissement et de valorisation.
- ❑ De mettre en œuvre une solidarité liée aux difficultés que peuvent rencontrer les autres.

Chaque année, différentes **classes transférées** à dominante sportive ou culturelle s'organisent et renforcent les projets de chaque classe : classe verte et classe de neige ou sur un thème particulier (classe astronomique).

De même, tous les étés, chaque enfant doit participer à un des trois séjours organisés. Dans ce cadre de loisirs, l'enfant ou l'adolescent continue de développer la pratique du sport, la découverte d'un environnement différent, le respect des règles inhérentes à toute collectivité, le goût à l'effort physique et de la persévérance.

## Les relations Familles et Institution

Si la prise en charge concerne d'abord l'enfant ou l'adolescent, les difficultés de la famille sont prises en compte dans la mesure où elles influent directement sur l'évolution et le comportement de l'enfant.

### **Une collaboration est indispensable**

L'ITEP de Beauvallon n'a pas pour

mission d'engager une prise en charge thérapeutique ou sociale de la famille mais favorise et sollicite une collaboration et des rencontres avec elle, qui ont pour but :

- ❑ D'être à l'écoute des parents.
- ❑ D'établir une relation de confiance
- ❑ D'échanger sur leur perception de l'enfant ou de l'adolescent.
- ❑ De discerner ensemble les besoins de l'enfant ou de l'adolescent.
- ❑ D'éclairer les parents et prendre leur avis sur les difficultés d'apprentissage de leur enfant et les étapes nécessaires à franchir pour qu'il progresse.
- ❑ D'expliquer le travail scolaire et éducatif.
- ❑ D'informer des prises en charge thérapeutiques, rééducatives, médicales ou sociales.

L'ensemble des échanges avec la famille et/ou son représentant légal vise à construire une relation de confiance et de partenariat indispensable à l'accompagnement de l'enfant. Ces rencontres doivent participer à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement.

### **Différentes rencontres individuelles et réunions collectives sont proposées durant l'année.**

Des **réunions collectives** sont organisées :

L'ITEP de Beauvallon souhaite renforcer ses relations avec le milieu naturel de l'enfant, afin que le séjour soit le plus bénéfique possible.

Pour atteindre cet objectif principal,

des réunions et des rencontres régulières sont mises en place.

- ❑ En Septembre, «**Réunion de rentrée**», tous les parents et notamment les nouveaux parents sont invités à rencontrer le personnel éducatif et enseignant. Ils ont la possibilité de revisiter les locaux, et plus particulièrement ceux du groupe dans lequel est accueilli leur enfant.
- ❑ Au cours du premier trimestre, «**Réunion de Parents** ». Des réunions sont organisées par groupe et par classe. Les éducateurs et les enseignants présenteront le projet éducatif et pédagogique ainsi que le fonctionnement de l'année.
- ❑ En Juin, les parents sont également invités à la fête de fin d'année. Ils peuvent échanger de façon moins formelle que lors des réunions sur le travail collectif et individuel réalisé tout au long de l'année et conclure par un goûter convivial bien apprécié de tous.

Par ailleurs, des **rencontres individuelles** sont proposées.

Au cours de l'année, le médecin psychiatre, le psychologue et l'assistante de service social peuvent proposer un entretien pour recueillir les éléments de l'histoire de l'enfant et informer les parents de l'évolution des besoins thérapeutiques.

### **Réunion de Synthèse**

- ❑ Deux rencontres formelles (réunions de synthèse) permettent d'échanger avec l'équipe pluridisciplinaire autour du projet personnalisé d'accompagnement.
- ❑ Les problèmes d'ordre matériel ou démarches administratives sont traités avec l'assistante de service social qui propose par ailleurs, aide et conseil pour certaines familles dans l'exercice de leur fonction parentale, en coordination si nécessaire, avec les différents interlocuteurs sociaux.



Responsables de la réflexion et de la mise en œuvre des projets individualisés, le Directeur, le Directeur Adjoint et les chefs de service restent à la disposition des familles pour tout sujet concernant leur enfant.

Chaque rencontre fait l'objet d'un compte rendu écrit, transmis aux familles. A cela se rajoutent, deux fois par an, les bulletins éducatifs et pédagogiques.

**Les Parents restent les premiers éducateurs de leur enfant**

L'ITEP de Beauvallon prend en compte l'enfant dans sa globalité, c'est à dire son histoire, ses expériences personnelles, son vécu social et familial.

Les parents, tuteurs, ou les parents accompagnés d'un travailleur social extérieur sont responsables :

- ❑ des besoins matériels de leur enfant : vêtements, loisirs...
- ❑ du suivi médical de leur enfant avec le soutien si nécessaire de l'infirmière de l'institut et du médecin rattaché à l'établissement.

**L'autorité parentale est reconnue et présente** dans tous les contacts avec la famille qu'ils soient écrits, téléphoniques ou lors des entretiens.

### **Le Conseil de Vie Sociale : Représentation des familles**

Suivant la réglementation, un conseil se réunit deux fois par année scolaire. Il est composé de :

#### **Voix électives**

Des parents élus  
Des enfants élus de plus de 12 ans  
Des représentants des salariés issus des différentes catégories de personnel

- éducateurs
- enseignants
- services administratifs et généraux

#### **Voix Consultatives**

Un représentant de la Commune désigné par le Maire  
Le Directeur

Les coordonnées des parents élus sont communiquées à l'ensemble des familles afin qu'elles puissent transmettre leurs remarques éventuelles et leurs propositions concernant le fonctionnement et l'organisation de l'institution.

Le conseil n'est pas un organe décisionnel, mais il peut donner des avis et faire des propositions sur l'ensemble du fonctionnement de l'institut.

Le Directeur fixe les dates des réunions, mais c'est le Président du conseil d'établissement qui établit les ordres du jour et rédige les comptes rendus.

**Les relations entre la famille et l'institution se tissent autour de ce que vit l'enfant. Ces perspectives d'évolution sont intimement liées à la compréhension et à l'acceptation par la famille des difficultés de leur enfant et son adhésion pleine et entière au projet individualisé.**

## *La vie de Beauvallon en images*





## Le projet d'établissement

Suite . . .

**De l'enfant sujet,  
acteur de son projet,  
à l'enfant citoyen.**

**Chaque enfant est  
unique et particulier.**

L'ITEP de Beauvallon reconnaît chaque enfant et chaque jeune comme unique et particulier.

Il est soutenu et encouragé :

- ❑ à mieux se connaître
- ❑ à construire sa propre identité pour mieux se différencier
- ❑ à reconnaître ses potentialités
- ❑ à opérer ses propres choix
- ❑ à exprimer ses difficultés et ce dans tous les lieux de prise en charge

**L'enfant ou le jeune bénéficie, dans l'institution de temps d'expression sur tout sujet le concernant.**

L'enfant est reconnu comme un interlocuteur à part entière.

**Des entretiens individuels d'écoute, d'accompagnement ou de soutien** avec divers professionnels de l'établissement lui donnent la possibilité de prendre conscience de ses besoins et de devenir progressivement acteur de son projet.

**Des réunions hebdomadaires** réunissent les enfants de chaque groupe et les éducateurs.

Les enfants et jeunes sont amenés à faire le point sur leur vie commune, leur comportement, à comprendre le bénéfice qu'il y a à respecter les règles de vie, à émettre des avis et des propositions sur des projets de groupe, à réfléchir sur des questions de société et à prendre des responsabilités.

### **L'assemblée**

Les assemblées hebdomadaires réunissent adultes et enfants. Elles sont indispensables à cette participation qui est prise de conscience,



prise en charge de soi-même et des autres, apprentissage de la solidarité et rupture définitive avec le sentiment d'arbitraire des lois adultes. Tout y est expliqué, discuté, décidé et accepté ensemble. Les enfants y apprennent que la vie en commun comprend des contraintes et leur apprend que la liberté de chacun passe par le respect et la liberté des autres.

### **Réunion des charges**

La réunion des charges a pour objectif de favoriser la prise de responsabilité des enfants dans la vie de la maison. Elle permet de répartir différentes petites tâches quotidiennes (sonnerie, table...) puis d'en apprécier la qualité de l'investissement de l'enfant.

### **Conseil municipal des enfants**

Au même titre que la réunion des charges et l'assemblée, elle permet aux enfants de découvrir et de s'impliquer dans le fonctionnement de la commune tout en sollicitant la prise de responsabilité. C'est un véritable apprentissage de la citoyenneté.

**L'ITEP de Beauvallon est géré par une association**

L'association les Amis de Beauvallon est une association de type « Loi 1901 » à but non lucratif. Son conseil d'administration est composé d'une vingtaine de membres attachés aux engagements éducatifs et pédagogiques de Beauvallon et à la cause de l'Enfance.

Elle gère deux budgets (ITEP et SESSAD) attribués par l'Assurance Maladie sous contrôle de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

## Le projet thérapeutique

L'ITEP de Beauvallon prend en compte les difficultés et symptômes de l'enfant, dès son arrivée, en mettant en place avec son accord des prises en charge spécifiques individualisées.

Ces prises en charge thérapeutique, rééducative et psychologique sont décidées en réunion d'équipe après un bilan effectué par les professionnels ; elles s'inscrivent dans le projet individualisé qui a pour objectif le redémarrage des processus d'apprentissage et de maturation psychique.

Pour certains enfants, en accord avec leur famille, des thérapies extérieures doivent être mises en place.

L'ensemble de ces accompagnements éducatifs, pédagogiques et soignants ont une finalité thérapeutique individualisée répondant à des indications bien précises, posées et concertées (équipe technique, parents, enfant).

## Procédure d'Admission

Suite à la notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap, la procédure d'admission doit faire émerger les difficultés rencontrées par l'enfant et sa famille dans le dispositif ordinaire (Ecole/Famille) en veillant à la possible adéquation entre le projet d'établissement et les troubles repérés.

Ce premier contact doit permettre une première rencontre et créer les prémices d'un travail en collaboration Famille/Institution.

Déroulement de la procédure,  
entretiens avec la Direction, le Médecin Psychiatre, le Psychologue,  
l'assistante social, l'infirmière  
visite de l'établissement  
un temps de réflexion pour l'enfant et sa famille

## Contrat de Séjour

Il est signé dès le premier mois de prise en charge. Il vient préciser les engagements réciproques de l'enfant, de sa famille et de l'établissement. Il est un temps de débat et d'échange sur les modalités de l'accompagnement tant sur le plan éducatif, pédagogique que thérapeutique.

## Projet Personnalisé d'Accompagnement

Chaque enfant accueilli fait l'objet d'une période d'observation et d'évaluation par l'équipe pluridisciplinaire. Le résultat de cette réflexion permet l'élaboration du PPA. Celui-ci décline des hypothèses de travail, des plans d'action, d'interventions cohérentes en lien avec les objectifs visés.

Ce premier document est soumis à la validation de la famille et/ou de ses représentants légaux. Le PPA devient alors le document de référence fixant les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre.

Un membre de l'équipe éducative assure dès lors la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement. Il est le référent du projet personnalisé d'accompagnement (RPP) et l'interlocuteur privilégié de la famille.





## la structure

### STRUCTURE

L'ITEP de Beauvallon se situe sur la commune de Dieulefit dans la Drôme Provençale.

Les enfants peuvent évoluer librement, loin de tout danger dans un domaine de 10 hectares. Le contact avec la nature, la possibilité de jeux libres par petits groupes, ainsi que des cultures de jardins, la construction de cabanes, la disposition de plusieurs terrains de sports, l'utilisation de la piscine sont d'importants facteurs de détente, d'activités physiques à la mesure de chacun.

L'architecture de l'institut comprend des lieux d'hébergement et de restauration, des salles de classes, un gymnase, un bâtiment administratif, des locaux techniques et des ateliers spécifiques (poterie, menuiserie, dessin, peinture, atelier de mécanique, vallée des cabanes...)

Les groupes éducatifs sont composés de 10 à 14 enfants, regroupés par chambre de deux à trois. Chaque groupe dispose de sanitaires et de divers matériels éducatifs (jeux, livres, matériel informatique...)

L'institution loue également un chalet à la montagne. C'est dans ce chalet que sont organisées les différentes classes de neige ainsi que les colonies d'été où les nouveaux élèves font la connaissance des anciens. Ce fonctionnement renforce notre connaissance de l'enfant et favorise une meilleure intégration à la rentrée scolaire.

Au cours de la prise en charge, le PPA sera réactualisé lors des réunions bi-annuelles de synthèses.

### CADRE ADMINISTRATIF

#### Association Gestionnaire

#### Association Loi 1901 Les Amis de Beauvallon

#### Convention

Sécurité Sociale  
Ministère de l'Éducation Nationale

#### Organisme de Contrôle

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

#### Organisme d'Orientation

Commission des Droits et de L'Autonomie (Maison Départementale des personnes en situation de handicap)

### AGREMENT

L'ITEP de Beauvallon est agréé pour une section d'enseignement et d'éducation spécialisés pouvant accueillir 66 enfants filles et garçons de 6 à 16 ans en échec scolaire malgré une intelligence normale et présentant des troubles du comportement.

En marge de cet agrément, l'association dispose également d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) sur le secteur Drôme Sud.

### ORGANIGRAMME DE L'INSTITUTION

#### Une équipe de Direction

1 Directeur  
1 Directeur Adjoint en charge du secteur Éducatif  
1 Directeur Pédagogique  
1 Secrétaire de Direction

#### Une Assistante de Service Social

#### Une équipe Éducative

Éducateurs Spécialisés  
Moniteurs Éducateurs  
Animateurs  
Éducateurs Techniques  
Maîtresses de Maison

#### Une équipe Pédagogique

Enseignants Éducation Nationale  
Éducateurs Scolaires

#### Une équipe de Soins

Médecin Psychiatre  
Médecin Généraliste  
Psychologues  
Orthophoniste  
Infirmière  
Secrétaire Médicale

#### Une équipe de Services Généraux

Entretien  
Lingerie  
Cuisine  
Transport

#### Une équipe Administrative

Secrétariat  
Comptabilité



## Des réponses à vos questions . . .

### Qu'est-ce qu'un ITEP ?

**Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique.** C'est une école spécialisée qui accueille des enfants ou des jeunes en grande difficulté scolaire, sociale et parfois familiale. La mission de l'institution est de les aider à sortir d'un processus d'échec. Nous pensons que chaque enfant a la capacité de progresser quelles que soient ses difficultés.

Notre travail consiste à reconnaître, à valoriser leurs diverses compétences, à favoriser leur épanouissement personnel et à leur offrir des repères et des apprentissages éducatifs, pédagogiques et culturels, adaptés à chacun d'entre eux. Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec les familles.

### L'école de Beauvallon est-elle une école comme les autres ?

L'école de Beauvallon a les mêmes missions que l'école ordinaire. Son but est bien la réinsertion de chaque enfant dans une scolarité qui les réintégrera à leur sortie soit au collège, soit dans des filières techniques leur permettant d'appréhender un métier.

Elle comprend donc des classes de primaire, des classes de secondaire (6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>), une classe d'adaptation et une classe pré-professionnelle.

Les programmes de l'**Éducation Nationale** sont adaptés mais restent une référence pour que cette réadaptation soit possible en milieu ordinaire.

Afin de proposer un projet scolaire individualisé pour chaque enfant, les effectifs sont en moyenne de 10 enfants souvent dédoublés par des activités sportives, créatives ou culturelles. Une bibliothèque équipée d'un matériel informatique est à la disposition de chaque élève pour un travail plus individualisé.

### Qui décide de l'orientation d'un enfant ou d'un jeune en éducation spécialisée ?

C'est la **CDA** (Commission des Droits et de l'Autonomie) au regard des rapports qu'elle reçoit des équipes éducatives, si le jeune est scolarisé à l'école primaire, des établissements spécialisés ou des hôpitaux de jour.

La CDA propose aux représentants légaux de l'enfant plusieurs établissements correspondant à la problématique de l'enfant, en prenant en compte les places disponibles.

Vous choisissez dans la mesure du possible, l'établissement qui semble le mieux convenir à votre enfant.

Mais c'est le Directeur de l'Établissement

qui prononce, en dernier recours, les admissions.

En cas de désaccord avec les propositions de la CDA, vous avez la possibilité « d'argumenter votre point de vue » en saisissant la commission plénière de la CDA.

### Quels documents recevrons-nous ou devrons-nous remplir durant le séjour de notre enfant ?

Vous recevrez à l'admission

- le dossier d'admission
  - le livret d'accueil
  - le règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service
  - les règles de vie à l'usage des enfants
- Vous recevrez au cours de l'année:
- l'organisation du ramassage scolaire
  - les dates des réunions de familles par groupe éducatif
  - la date de la réunion du conseil d'établissement
  - les dates de réunion de synthèse pour chaque famille
  - un bulletin trimestriel
  - l'organisation des classes de neige
  - l'organisation des camps d'été

### L'ITEP de Beauvallon organise-t-il un ramassage scolaire ?

L'école organise un ramassage scolaire en début et fin de semaine.

Un calendrier est fourni chaque trimestre aux familles. Il précise les points de rendez-vous. Il est cependant possible pour les familles qui le souhaitent de s'organiser différemment et d'assurer elles-mêmes les trajets sous réserve d'en respecter les horaires de fonctionnement.

Toute modification concernant les horaires ou les absences est à signaler immédiatement afin de prévenir les transporteurs en fonction de l'organisation prévue.

### Il y a différents professionnels : qu'est-ce qui les distingue ?

Tous les professionnels contribuent selon leur spécificité, à mettre en œuvre le projet éducatif, pédagogique, thérapeutique et social individualisé de votre enfant.

**Les éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs éducateurs** animent :

- Des temps de loisirs et de détente

le mercredi après-midi

- L'équipe éducative encadre et accompagne votre enfant sur tous les temps d'internat

Ils prennent en compte chaque enfant dans un environnement collectif et permettent l'apprentissage des règles de vie, de convivialité et de confiance dans le groupe. Au travers de ces temps collectifs, l'éducateur spécialisé est à l'écoute des difficultés que peut rencontrer l'enfant.

### Enseignants, Éducateurs Scolaires, Éducateurs Techniques

Ils assurent l'apprentissage scolaire, technique et sportif individualisé par petits groupes.

**Les Psychologues** offrent à votre enfant un lieu d'écoute privilégié qui lui permet d'être pris en compte à travers son histoire personnelle, ses difficultés, ses souffrances et ses désirs. Lors des entretiens individuels, votre enfant est amené, à son rythme, à mettre du sens sur ses difficultés, de l'ordre dans sa pensée et à construire ses défenses.

Le champ d'action de l'**Orthophoniste** concerne le langage dans sa globalité : communication, langage oral, langage écrit, raisonnement. L'orthophoniste intervient en séances régulières individuelles ou de groupe, dans une relation de confiance, en respectant les particularités et le rythme de votre enfant.

**L'Assistante de Service Social** est à la disposition des familles ayant des problèmes d'ordre administratif, financier ou social. Elle rencontre votre enfant pour échanger et l'informer de ce qui le concerne en lien avec les différents travailleurs sociaux extérieurs.

**L'infirmière** assure un suivi et une vigilance médicale auprès de votre enfant, en relation avec vous et le médecin généraliste. Elle participe à l'éducation, à l'hygiène, aux soins, pour un bien-être et une prise de conscience de son image corporelle.

**Le personnel des services administratifs et généraux** (secrétaires, comptables, cuisiniers, lingères, agents de service) sont soucieux du bien-être des jeunes et participent activement à la qualité de l'accueil de votre enfant en assurant un service administratif et d'hébergement de qualité.

Des **veilleuses de nuit** veillent sur vos

## L'Admission de mon enfant à l'institut

Les admissions sont gérées directement par le Directeur de l'ITEP. Suite à la proposition d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie, après l'observation de l'enfant, l'avis des familles et de la commission interne d'admission, le Directeur prononce ou non l'admission de l'enfant.

L'Admission se déroule en plusieurs étapes :

### 1- Réception de la **notification de la CDA**

Premier contact avec la famille, étude du dossier.

### 2- Première **rencontre avec la famille et l'enfant**

La famille est reçue par le Directeur ou son représentant, le Médecin Psychiatre et/ou le Psychologue, l'Assistante de service social. Une visite de l'établissement est proposée à la famille pendant que l'enfant découvre l'institution accompagné par un élève de l'école.

3- Un **temps de réflexion** est laissé à la famille suite à cette visite pour concrétiser ou non son choix. Ce temps est utilisé par l'institution pour vérifier l'adéquation de la candidature à la prise en charge par l'établissement.

### 4- **Décision d'admission**

C'est sur une décision conjointe entre la famille et l'institution que le Directeur prend la décision de l'admission de l'enfant.

5- Un **temps de contact** est proposé durant l'été précédant la rentrée scolaire. Ce temps permet à l'enfant de prendre contact avec la vie collective et de nouer des premières relations avec d'autres enfants de l'école.

enfants de 22 h 00 à 7 h 30.

Le **Médecin Psychiatre** est responsable et garant de la thérapie et des soins. Il est à la disposition constante des familles qu'il peut associer au soin de l'enfant.

Les **Chefs de service éducatif**, par délégation, sont responsables de la mise en œuvre globale du projet de votre enfant, le coordonnent et s'assurent de son suivi.

Le **Directeur Adjoint** est à la disposition des familles pour faire la liaison entre la vie de l'enfant dans l'institution et son projet personnalisé. Il coordonne l'action pédagogique et éducative mise en œuvre dans l'établissement.

Le **Directeur** assure la responsabilité globale de l'établissement, champ pédagogique, gestion financière, administrative et des personnels.

## Comment puis-je rester en contact avec mon enfant durant la semaine ?

Le courrier est quotidiennement distribué à chaque enfant. Il est également pos-

sible de contacter votre enfant pendant les temps extra-scolaires. Une ligne directe avec un numéro et les horaires d'appels possibles est à votre disposition pour chaque groupe.

De notre côté, nous nous engageons à vous prévenir dans les meilleurs délais en cas de maladie ou d'incident.

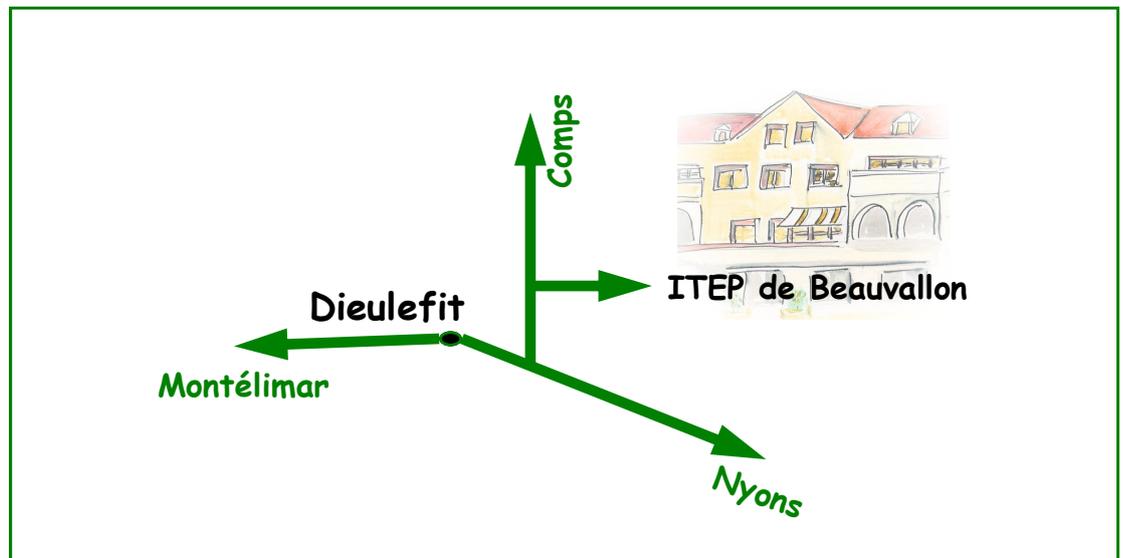
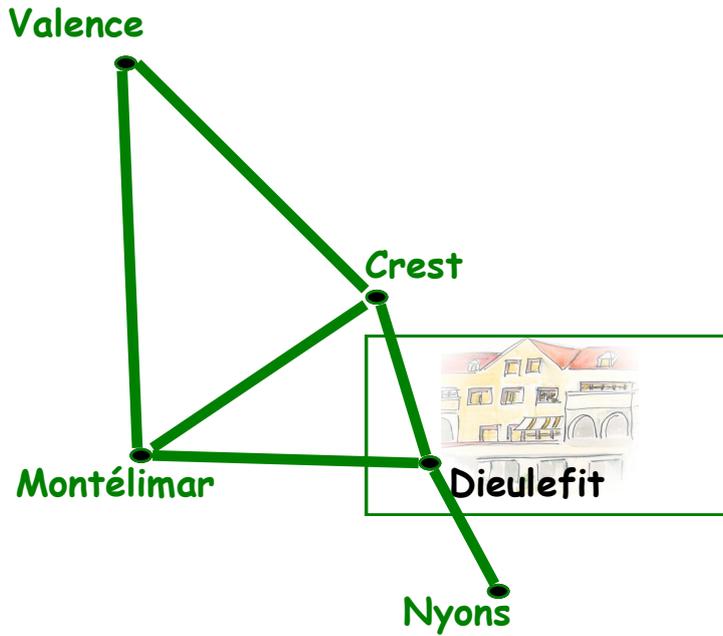
## Qui contacter ?

**Une permanence téléphonique week-ends et vacances comprises est organisée au niveau du secrétariat et de la Direction pour tout problème important vous concernant.**

## La vie de Beauvallan en images







# *Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique*

26220 Dieulefit

Tél : 04.75.46.47.50

Fax : 04.75.46.82.07

E.mail : [ecole.beauvallon@wanadoo.fr](mailto:ecole.beauvallon@wanadoo.fr)

# Ecole de Beauvallon

*Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique*

